

Texte Pierre SORGUE
Photos Alexa BRUNET

QUERELLE DE CHAPELLE À SAINT-PIERRE- DE-COLOMBIER.

Une église capable d'accueillir jusqu'à 3 500 fidèles, un complexe de 80 lits pour héberger des pèlerins, un grand parking... La Famille missionnaire de Notre-Dame, congrégation catholique traditionaliste, comptait bien voir s'achever, dans les cinq ans, le chantier entamé pour faire du village de Saint-Pierre-de-Colombier une petite " Lourdes " ardéchoise. L'occupation du chantier, à la mi-juin, par des riverains et des militants écologistes opposés au projet a mis un coup d'arrêt à leur grand œuvre.





Les photos de cet article
ont été prises les 13 et 14 juin.

Messe de la profession de foi,
à Saint-Pierre-de-Colombier.

E PÈRE BERNARD EST SÛR D'AVOIR DIEU À SES CÔTÉS. Et la loi républicaine aussi. Du moins pour l'instant. Mais il ne peut en dire autant des simples mortels de Saint-Pierre-de-Colombier, en Ardèche, 413 âmes, ou des communes environnantes qui longent le cours de la Bourges. Depuis des mois, les projets immobiliers de la congrégation religieuse qu'il dirige divisent les habitants. Il y a ceux qui approuvent. Il y a ceux qui s'en lavent les mains. Et il y a ceux, de plus en plus nombreux ou visibles, qui maudissent la Famille missionnaire de Notre-Dame (FMND) pour ce qu'elle fait bâtir : un complexe pour l'accueil des pèlerins qui étendra son hectare et demi de béton de chaque côté de la rivière. Les dessins d'architecte détaillent les rêves des « bâtisseurs de l'église » : sur une rive, le long de l'étroite route départementale, une aire de stationnement pouvant accueillir six bus ou quarante voitures; puis une large passerelle de métal et de bois dont les piles en ciment plongent déjà dans les eaux tumultueuses; l'autre berge sera couverte d'un parvis, de deux bâtiments, dont un centre d'hébergement de 80 lits et un lieu de culte d'une superficie de 2 465 mètres carrés capable d'accueillir 3 500 personnes. Un projet de plus de sept hectares sur un terrain qui s'étire au fond de la vallée, après les anciens bâtiments des moulins de fil à soie accrochés à l'aplomb du torrent, au pied des collines boisées.

Pour le très croyant Gérard Fargier, maire divers droite, inamovible depuis 2001, et les membres de son

conseil municipal, ce projet est le seul gage de développement d'un village qui a perdu ses dernières usines en 2000 et son école en 2009. Ce sera une option touristique, un apport économique pour les quelques maçons aux alentours et l'unique épicerie. Une fois les travaux achevés, théoriquement dans cinq ans, Saint-Pierre-de-Colombier aura du mal à ignorer la puissance du Très-Haut. À moins que la présence des riverains fâchés, des écologistes mobilisés et de quelques espèces protégées ne contrecarre les décrets de la Providence.

Jusqu'à présent, elle a été plutôt généreuse avec le père Bernard et sa congrégation. Cheveux blancs, légèrement voûté, il reçoit au presbytère avec l'onction qui sied à l'homme d'Église. La pièce, meublée de bois sombre, n'a pas changé depuis que le père Dorne, venu d'Annonay, y établit ses quartiers en 1946. C'est lui qui, le 15 décembre de cette année-là, avait présidé à l'érection d'une statue de la Vierge sur un rocher dominant le village. Elle avait été promise, en 1944, par son prédécesseur et les dames de la Ligue féminine d'action catholique française si les hommes du coin revenaient de la guerre, du STO ou du maquis sains et saufs. Ce jour-là, l'évêque de Viviers avait béni la Vierge et donné son aval au père Dorne qui, avec mère Marie-Augusta et quelques demoiselles bien nées, fonda la Famille missionnaire de Notre-Dame des Neiges, en 1947. Depuis, la congrégation a prospéré – elle compte 150 frères et sœurs – et a essaimé dans une quinzaine de foyers, la plupart en France.

Les fidèles viennent de tout le pays, séduits par le charisme de « l'éducation des cœurs » et une vision pour le moins traditionnelle de la famille ou de la société. Rejet de Mai 1968 et de son dérèglement des mœurs, condamnation du divorce, de la contraception, de l'avortement, soutien de La Manif pour tous... À l'évidence, la maison est loin de la théologie de la libération. Dans la belle église du village que la congrégation a annexée, le portrait de Jean-Paul II trône encore. Sur le côté, un autel est consacré aux images de « martyrs » chrétiens tués au Proche-Orient par les « terroristes islamistes ». Sur le site Internet, on peut dénicher la mise en exergue de quelque passage du Nouveau Testament bien peu charitable avec « ceux qui viennent du judaïsme ». Mais le père Bernard rejette toute qualification d'intégrisme : « En 1974, notre fondateur mettait en garde contre Mgr Lefèvre (qui finira excommunié, en 1988); notre messe hebdomadaire en latin est celle de Paul VI après Vatican II... » Les processions du 15 décembre ou du 15 août attirent autour de 2 000 pèlerins et les organisateurs espèrent en doubler le nombre dans les années qui viennent.

C'est par eux que le père Bernard justifie ces grands travaux : « Ils font parfois une journée de car pour venir et, comme l'église du village est trop petite, ils assistent aux cérémonies par écran interposé. Nous devons les accueillir dans de meilleures conditions... Et ce sanctuaire est l'intuition du fondateur. » En 2015 et en 2016, alors que la congrégation cherchait un nouveau terrain



Vierge érigée en 1946, devenue lieu de pèlerinage.

Page de droite, lors de la mobilisation du 13 juin à l'appel du collectif les Amis de la Bourges.

pour construire un édifice qu'un riverain avait refusé de voir pousser sous ses fenêtres, « *la Providence* » avait mené plusieurs propriétaires – dont un ancien maire et un élu du conseil municipal – à vendre leurs arpents au bon Dieu. Le projet est lancé avec un budget estimé à 18 millions d'euros, soit 33 fois le budget annuel de la commune. Pour le financer, le père Bernard compte encore sur « *la Providence* », en l'occurrence les dons des fidèles, qui peuvent bénéficier de défiscalisation à hauteur de 66 %. La rumeur qui parle de fonds apportés par des fundamentalistes américains le fait rire : « *Écoutez, si vous nous les trouvez, je les veux bien. Mais, non, aucune église américaine ne nous aide.* » L'architecte marseillais qui a dessiné l'ensemble, Hubert Tallon, est un fidèle de la congrégation depuis trente ans. Habitué des commandes publiques et privées, l'homme élané et souriant souligne son attachement au projet : « *Pour un architecte, c'est un grand défi : qu'est-ce qui fait qu'un bâtiment est sacré, qu'il aura une âme ?* », interroge-t-il en soulignant la recherche de simplicité qui l'a guidé pour dessiner l'intérieur « *cistercien* » de l'église avec ses arches blanches et ses tribunes de bois clair qui permettront de moduler la capacité d'accueil entre 900 et 3 500 fidèles.

Sauf que les riverains qui s'opposent à la construction sont assez peu sensibles à la sacralité du lieu. Ils ont surtout remarqué les deux flèches extérieures, dont l'une s'élèvera à 49,5 mètres de haut. À leurs yeux, elles symbolisent « *la démesure du projet* » dans ce coin de campagne. « *Mais c'est une église* », justifie Hubert Tallon sur le ton de l'évidence. « *C'est une chapelle* », corrige le père Bernard en souriant. Comme si l'euphémisme pouvait aider

à faire accepter plus facilement le sanctuaire du Cœur immaculé de Marie. À l'origine, tout le monde parlait de « *basilique* ». Ce qui révélait une belle ambition puisque le titre est généralement accordé par le pape à une église de pèlerinage. Mais l'appellation a vite attiré la comparaison avec celle de Fourvière, à Lyon. D'autant que, si la surface est inférieure de 600 mètres carrés, les clochers d'Hubert Tallon sont aussi élevés que les tours crénelées de l'épais monument lyonnais. Ce qui n'aide pas à convaincre de son intégration dans le paysage ardéchois. Du coup, le terme a disparu et les missionnaires ont parlé d'église avant de choisir le très modeste « *chapelle* », à la demande de l'évêque de Viviers, précise le père Bernard : « *Lorsque nous lui avons parlé du projet, en 2015, Mgr Balsa nous avait dit qu'il serait heureux de venir le bénir. Nous n'aurions jamais commencé sans son soutien.* »

Mais, depuis que la construction provoque oppositions, pétitions et manifestations, le prélat semble moins enthousiaste. Ses services ont affirmé qu'il n'a pas donné son accord à l'édification d'une église. Il aurait demandé que le projet soit redimensionné. Comme Son Excellence a fait vœu de silence sur la question, seul le vicaire général a daigné apporter cette vague réponse à nos sollicitations répétées : « *En l'état actuel des choses, il n'est pas opportun de communiquer. Un jour viendra, mais pas maintenant.* » On a connu soutien moins menaçant. « *Nous croyons que l'Esprit saint agit : petit à petit, notre évêque comprendra* », glisse le père Bernard avec malice. Avant d'expliquer qu'une église est « *liée à la mission diocésaine* », donc sous la responsabilité de l'évêque, mais qu'une chapelle l'est « *à la communauté religieuse* », en l'occurrence la Famille missionnaire de Notre-Dame. ○○○



“CELA FAIT LONGTEMPS QUE LES RELIGIEUX ONT PRIS LE POUVOIR. ILS ONT ACHETÉ DES MAISONS DANS LA RUE PRINCIPALE POUR LOGER LEURS OUAILLES, ILS DICTENT LEUR LOI... LE VILLAGE N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI TENDU.”

DANIEL CALICHON, 65 ANS, UN HABITANT

Ci-contre, la messe du dimanche. Ci-dessous, à gauche, Marie-Hélène et Jean-Claude. Le 13 juin, ils se sont enchaînés, avec d'autres militants, sur un pont, pour s'opposer au chantier. À droite, le père Bernard, qui dirige la congrégation.



○ ○ Longtemps, la Providence a pris aussi l'aspect d'une grande mansuétude des services de l'État. La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et la direction départementale des territoires (DDT) n'ont demandé aucune étude d'impact, se sont contentées d'une analyse environnementale menée par un cabinet privé – qui fit quelques recommandations qui ne furent pas suivies lors de la réalisation de la passerelle – et d'un formulaire entaché d'une légère « erreur » : une croix dans une case indiquait que le projet n'est pas situé dans un parc naturel régional, alors que Saint-Pierre-de-Colombier appartient à celui des monts d'Ardèche.

Dans le château de Jaujac, Lorraine Chénot, la présidente du parc, assure que la DREAL n'a ni informé, ni consulté ses équipes, qui n'auraient découvert l'ampleur du projet qu'une fois alerté par les habitants, début 2019. Ce qui agace le père Bernard : il maintient que le parc était au courant, ne serait-ce que parce que ses techniciens ont été sollicités par la DREAL, dès novembre 2018, soit un mois avant la délivrance du permis de construire que personne n'a alors contesté. Il a fallu attendre que la résistance locale s'organise pour que le parc des monts d'Ardèche multiplie les courriers aux ministères et à la préfecture avant de se prononcer officiellement « contre le projet ». Une récente étude menée par ses services a souligné la présence de huit espèces protégées dans le secteur où les religieux veulent bâtir : « Quant à la question du paysage, le projet est hors d'échelle par rapport à la charte du parc », ajoute Lorraine Chénot. Ce qui n'a en rien

géné l'architecte des Bâtiments de France qui a donné sa bénédiction (et refusé de nous répondre). Le père Bernard a beau jeu de souligner la légalité de cette entreprise privée.

Sa légitimité, en revanche, est moins établie, surtout depuis ces derniers jours. Le samedi 13 juin, à 13 heures, une petite centaine de manifestants marche jusqu'au chantier, à l'appel des Ami.es de la Bourges, un collectif qui, depuis un an, tente de mobiliser les foules et d'alerter des élus plutôt apathiques. Il ne veut pas voir les bus envahir les rues au prétexte d'un petit Lourdes qui défigurerait le paysage et menacerait le biotope. Sous une pluie battante, les militants déploient une banderole reproduisant les images de Simon Bugnon, un photographe naturaliste venu lui aussi manifester : castor, papillon et, surtout, crapaud sonneur à ventre jaune (et « aux pupilles en forme de cœur », souligne Simon) qui, avec son congénère plus commun qu'est le crapaud épineux, est devenu le symbole des animaux que la construction mettrait en danger. « La charte du parc dit que les citoyens doivent être concertés. Nous voulons que le chantier s'arrête pour discuter de l'intérêt du projet », affirme Sylvain Herenguel, du collectif des Ami.es de la Bourges, devenu porte-parole un peu malgré lui. Pendant que le gros des manifestants occupe un côté du chantier, d'autres s'enchaînent pour barrer le pont du village. Parmi eux, Marie-Hélène Germain, 72 ans, et son ami Jean-Claude Audigier. La veille, dans leur maison qui ouvre sur une belle vallée et les vagues vertes des montagnes, ils racontent leur « effroi » à la vue

des travaux à cet endroit de la rivière où les anciens pêchaient les écrevisses à main nue et où ils se baignaient. « *Dans des hameaux, on interdit des constructions à cause du manque d'eau et on laisse faire ce projet pharaonique* », bougonne le doux Jean-Claude Audigier. Marie-Hélène Germain, elle, fait le compte des désillusions : « *Aucun soutien des politiques du département ou des maires, la préfète ne nous reçoit pas. Cela fait un an et demi qu'on essaie les voies légales et les manifs bon enfant sans succès...* » C'est pour cela que, sur le pont, ils glissent leur bras dans des arm-locks, ces tubes munis d'un mousqueton qui permettent de s'entraver pour retarder la dispersion par les forces de l'ordre. Un cadeau de militants écologistes d'Extinction Rebellion venus d'Aubenas pour occuper de manière non violente mais très organisée le chantier en compagnie d'une quarantaine de militants qui ont décrété l'« *état de nécessité* » et la « *zone à défendre* » jusqu'à « *l'annulation ferme et définitive du projet* ».

Il n'aura fallu que quelques heures passées sous la surveillance de gendarmes débonnaires pour que le miracle se produise : en fin de journée, Françoise Souliman, la préfète, est sur place pour entamer les négociations avec les religieux et les opposants. Le lundi, après que les forces de l'ordre et les pompiers ont évacué sans heurt la dizaine de manifestants encore enchaînés à la passerelle, les réunions reprennent en préfecture en présence de Michèle Rivasi, la députée européenne EELV qui agit la menace de plaintes « *pour infraction à la directive européenne sur la protection des habitats naturels et une autre devant la commission des pétitions* » (qui permet au citoyen de saisir le Parlement européen). François Jacquart, conseiller régional communiste, est là aussi qui a envoyé une lettre à Christophe Castaner pour lui demander de vérifier les « *conditions de financement du projet* ». Autre miracle, une soixantaine d'élus locaux, dont le président du conseil général, apportent leur soutien. Parmi eux, Jean-Pierre Raymond, qui vient d'être élu maire de la commune voisine de Burzet : « *Ce projet et les milliers de pèlerins annoncés auront un impact sur la vallée, mais on ne nous a rien demandés. Alors que le plan local d'urbanisme intercommunal est en préparation, cela aurait été bien que l'on soit prévenu, mais il y a eu des silences assourdissants dans la communauté de communes* », expliquait-il quelques jours avant.

LE jeudi 18 juin, la cause est entendue : les missionnaires qui avaient promis un écrin de verdure autour du centre religieux et un petit aménagement pour la migration des batraciens acceptent la suspension des travaux jusqu'au 1^{er} octobre. Le temps que tout le monde se mette d'accord sur une expertise environnementale indépendante qui pourrait s'étendre sur quatre saisons, selon le souhait des Ami.es de la Bourges et des instances du parc naturel désormais sollicitées. S'il est démontré que des espèces et leur habitat sont menacés, la préfecture devrait prendre l'avis du Conseil national de la protection de la nature et on l'imagine mal passer outre dans ce climat... Pour l'instant, Françoise Souliman se contente de souhaiter « *que tout le monde travaille dans la sérénité et le dialogue. Je me plais à croire que tous seront de bonne foi, que l'on restera sur le terrain des espèces protégées et du droit de l'urbanisme...* » Mais, pour le père Bernard, il est évident qu'il s'agit d'autre chose. Il l'a dit au cours de la messe de dimanche dernier, dans le vent du plein air et sur fond de collines, précautions sanitaires obligent : « *Ce n'est pas un combat écologique, c'est un combat idéologique. C'est parce que nos positions dérangent.* » Puis il a demandé que les fidèles lui trouvent une statue de saint Michel à déposer sur le chantier : le défenseur de la foi qui terrasse Satan et protège des démons.

À Saint-Pierre, on connaît les noms des démons et celui des Calichon vient en tête. Jean-Jacques et Daniel ne sont pas frères, de simples cousins très éloignés, mais tous deux se sont opposés pendant des décennies à la Famille missionnaire de Notre-Dame, l'un pour des questions immobilières, l'autre pour des raisons politiques. La dernière fois, c'était lors du tout récent scrutin municipal, lorsque Daniel contestait devant le tribunal la présence de 98 noms sur les listes électorales : ceux de missionnaires domiciliés à la congrégation mais dont il dénie la présence réelle sur la commune. Un huis-sier a débarqué dans la congrégation, a contrôlé les identités, mais n'a rien pu prouver malgré les nombreux absents. Le plaignant a été débouté. La liste de Gérard Fargier a été réélue comme chaque fois depuis 2001, avec un taux

de participation nord-coréen (86,9 %) et un score de plus de 60 %. Celle des opposants n'a pas dépassé les 36 %. « *Cela fait longtemps que les religieux ont pris le pouvoir. Ils ont acheté des maisons dans la rue principale pour loger leurs ouailles, ils dictent leur loi... Le village n'a jamais été aussi tendu* », dit Daniel Calichon, 65 ans, dont la grand-mère était de celles qui avaient prononcé ses vœux à la Vierge.

Entre disciples et mécréants, la présence de la congrégation et ses projets divisent le village : à la société de chasse, au club de randonnée ou à l'association du troisième âge, ce sont des sujets qu'il ne faut pas aborder. Des amis d'enfance ne se parlent plus, Marie-Hélène, l'opposante, et Marie-Paule, la fidèle, n'iront plus marcher ensemble. Des supposés amoureux de la nature défendent le projet parce que les missionnaires sont leurs clients, des croyants conspuent les religieux « *bétonneurs* ». Deux opposants ont saisi la gendarmerie après avoir reçu des menaces. Ce climat « *un peu oppressant* » est le seul point d'accord entre Claude Minjoulat-Rey et Daniel Calichon. Pour le reste, leurs convictions sont aux antipodes. Colonel en retraite, le premier fait partie de ceux qui ont découvert Saint-Pierre par la congrégation. Avec son épouse, ils viennent de s'installer dans un hameau de la commune où ils retapent une belle maison en pierre. À peine arrivé, le voilà déjà élu municipal. « *M. Fargier a pris contact avec moi, il avait du mal à constituer sa liste : beaucoup de personnes ont peur de prendre des coups. Mais je ne serai pas là pour défendre les intérêts de la congrégation* », promet-il. Avocat posé mais déterminé de la FMND, il vante « *l'ouverture des frères, qui jouent au foot avec les jeunes* », « *les processions populaires et parfois un peu exubérantes* », comme s'il fallait rééquilibrer l'image très droitière de la congrégation. « *Franchement, on ne fait pas de politique.* » Il ne pense pas qu'elle soit la seule responsable du fait que Marine Le Pen soit arrivée en tête lors de la dernière présidentielle avec 58,68 %. En revanche, que la tête de liste des Républicains, François-Xavier Bellamy, ait réalisé 40,7 % aux européennes, « *c'est plus la sensibilité de la communauté* ».

À l'entendre, la construction de la chapelle, « *qui sera plus importante que la cathédrale de Viviers* », et le succès de la congrégation alors que l'église est en déclin suscitent des jalousies dans le diocèse. En 2005, l'évêché accorda sa reconnaissance canonique à la FMND mais demanda que sa Notre-Dame ne soit plus baptisée « *des Neiges* », pour ne pas concurrencer celle, historique, des trappistes du monastère de Saint-Laurent-les-Bains, à une soixantaine de kilomètres. « *Il y a eu une petite incompréhension sur le nom* », concède le père Bernard, tout sourire. Le malentendu semble avoir duré : en décembre, l'abbé Hugues Chapelain, qui dirige le monastère, participait à la manifestation silencieuse que les opposants avaient organisée lors de la procession. Le surlendemain, les missionnaires étaient à l'abbaye pour lui demander des comptes. « *On lui a dit que, pour construire son monastère dans cette région magnifique à la fin du XIX^e siècle, il avait bien fallu couper quelques hectares de forêt* », glisse le frère Clément-Marie, bras droit du père Bernard.

L'abbé Hugues, fatigué des remontrances, n'a pas souhaité nous parler. Mais un autre religieux est plus disert sous couvert d'anonymat. D'abord, à propos des constructions : « *Une communauté chrétienne qui bâtit un projet exorbitant suscitant autant d'opposition doit d'abord s'interroger sérieusement sur sa pertinence quant à la communion dans l'église diocésaine et sur son bien-fondé quant à la paix sociale.* » Puis, sur la congrégation elle-même : « *Il y a des éléments sectaires, vous ne pouvez jamais rencontrer une personne seule dans cette communauté... Rome a des dossiers en pagaille. Ils récupèrent du monde pour asseoir leur pouvoir. Le Christ a dit "Allez", ils disent "Venez", c'est une contradiction fondamentale* », assène l'homme d'Église avant d'évoquer le conseil presbytéral au cours duquel les curés du diocèse auraient adressé leurs critiques à la FMND, mais aussi la « *visite apostolique* » diligentée par le Vatican pour « *vérifier la liberté des personnes* ». Un frère aurait dû être « *exfiltré* » puis « *caché* » dans un autre diocèse. Autant d'accusations que le père Bernard réfute : « *Notre congrégation est reconnue par le Vatican et par l'État français : elle ne le serait pas si c'était une secte. La visite apostolique a été décidée en septembre 2018 à la suite de notre demande d'érection pontificale. Les visiteurs ont reconnu notre bonne volonté et notre ferveur, ils ont pu rencontrer chaque frère et ont vu qu'il y avait liberté totale. Un membre a quitté la communauté de manière peu sereine, mais il est faux de dire qu'il était contraint et a dû se réfugier chez l'évêque.* » Que Dieu me garde de mes amis... (M)